

CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche

2010

Rapport d'activité

CAUE
de l'Ardèche

Rapport moral

Une partition à 4 mains...

Après un an de Présidence du CAUE de l'Ardèche, il me revient le plaisir de vous présenter le rapport de l'année 2010.

Tout d'abord, je remercie les administrateurs qui m'ont accordé leur confiance pour succéder à Jean-Claude Tournayre en juin dernier.

Très sobrement, pour répondre à son souci de modestie, je tiens à saluer le travail qu'il a accompli pendant 12 ans à la Présidence du CAUE, en soulignant (ce que tout le monde s'accorde à penser) que le CAUE de l'Ardèche lui doit ce qu'il est aujourd'hui.

J'ai ainsi découvert un CAUE dont la motivation et l'implication de l'équipe sont remarquables. Intervenir sans relâche sur le territoire ardéchois en s'adaptant en permanence aux évolutions des stratégies d'aménagement, exige un réel engagement public auprès de l'ensemble de nos partenaires et interlocuteurs. Car c'est l'une des singularités des CAUE que d'exercer une mission de service public dans un cadre statutaire associatif.

Au cours de cette première année de Présidence, l'activité s'est révélée, une fois encore, extrêmement riche.

L'accompagnement des collectivités reste toujours prépondérant dans nos actions. Les nombreuses sollicitations émanent de communes de tailles diverses ; preuve que le conseil apporté est aussi apprécié par les petites communes généralement démunies de toute ingénierie interne, que par les collectivités plus importantes confrontées à des projets de plus en plus complexes.

Pour autant les autres missions de conseil aux particuliers, de formation, de sensibilisation notamment auprès des jeunes ont été particulièrement dynamiques cette année.

Les compétences pluridisciplinaires de l'équipe désormais au complet ont permis de renforcer les actions et d'en diversifier les approches, afin de répondre toujours mieux aux attentes de nos adhérents.

Le spectre de la crise financière est encore largement prégnant. Le contrecoup annoncé sur le rendement de la taxe, conjugué avec l'inconnu qui pèse structurellement sur nos recettes, nous ont conduits à maintenir une gestion d'extrême rigueur, limitant en cela les événements culturels et les actions de communication.

Dresser le bilan annuel de l'activité est un exercice imposé mais quelque peu artificiel. Comment faire un arrêt sur image de l'action du CAUE qui se déroule au fil du temps dans un processus continu, à l'instar de toute réflexion d'aménagement ?

Les actions 2010 ont été nombreuses, diverses et de qualité. Les projets qui se dessinent pour 2011, bien que différents, le seront tout autant.

Le CAUE a franchi bien des étapes depuis plus de 30 ans. De nouvelles évolutions se profilent pour les prochaines années et le Conseil d'administration qui se met en place aura à les conduire. Mais la confiance renouvelée que nous témoignent au quotidien les élus, les habitants et tous nos partenaires reste pour nous le moteur de notre action sur l'ensemble du département.

Michel Chantre
Conseiller général
Président du CAUE de l'Ardèche



Sommaire

1/ Les acteurs du CAUE

Le conseil d'administration, les membres adhérents, l'équipe technique

2/ Formation des élus et professionnels

3/ Visites d'opérations pour les élus de la communauté de communes Rhône-Valloire

4/ Colloque "Projets de campagnes, habiter aujourd'hui et demain l'espace rural"

5/ Le conseil aux collectivités

Développement durable des territoires ruraux - Des expérimentations - Programmation architecturale - Des équipements publics - Des espaces publics - Urbanisme réglementaire

12/ Le conseil aux particuliers

14/ Le concours départemental des villes et villages fleuris

La remise des prix du concours 2009 - La saison 2010

16/ L'exposition "latitudes clémentes"

17/ Le travail pédagogique avec les scolaires

18/ Le service de ressources documentaires

19/ <http://www2.archi.fr/CAUE07/>

20/ Et encore...

21/ Revue de presse

Les acteurs du CAUE

1

Le conseil d'administration

Membres de l'État

Claude AGERON, directeur de la D.D.T.

et un représentant de la D.D.T.

Philippe GANION, chef du S.D.A.P.

Cécile BRENNAN-SARDOU, inspectrice d'académie

Membres des collectivités locales désignés par le Conseil général



Michel CHANTRE, président du CAUE,
conseiller général

Jean-Claude TOURNAYRE, conseiller spécial auprès du président du Conseil général

Jean-Pierre CONSTANT, conseiller général

Jacques ALEXANDRE, conseiller général

Raoul L'HERMINIER, vice-président du Conseil général

Olivier PEVERELLI, vice-président du Conseil général

Représentants des professions

Jacques DUNOGIER, président de la chambre syndicale des géomètres experts Ardèche-Drôme

François ROSELL, représentant de l'ordre des architectes

Yolaine ARNICHAND, représentant le syndicat des architectes de l'Ardèche

Patrice PIERRON, représentant la fédération française du paysage

Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Guy DELUBAC, président de la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Martin CHENOT, directeur de l'école d'architecture de Saint-Étienne

Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale

Francis DOUILLET, président du Pact H&D Ardèche

Roger DEMAUVE, adjoint au maire, mairie de Saint-Martin-sous-Lavezon

Alain PONTAL, adjoint au maire de Charmes-sur-Rhône

Pierre LAQUET

Barbara TOUZOT, plasticienne

Vincent TARRAYRE, conseiller municipal, mairie de Mayres

Représentant élu par le personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

David MARTIN

Membres associés siégeant avec voix consultative

Alain CAZALI, président de la C.C.I. d'Annonay

Jean-Jacques DALMAIS, représentant la C.C.I. d'Aubenas

François-Régis MASSEBEUF, président de la chambre des notaires

Christian MARTIN, président de la chambre de métiers et de l'artisanat

Jean-Luc FLAUGÈRE, président de la chambre d'agriculture

Gérard CHAPUIS, représentant l'A.M.A. 07, maire de Soyons

Luc BOUSQUET, directeur de recherche école d'architecture de Lyon

Noël MARTINE, directeur du C.D.D.P. de l'Ardèche (invité)

Lionel GALLO, commissaire aux comptes

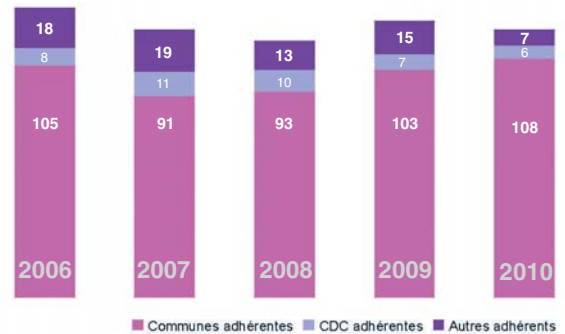
Les membres adhérents

108 communes

6 communautés de communes

3 organismes divers

4 particuliers



L'équipe technique

Isabelle BON, directrice - architecte

Patrice FLAMBEAUX, responsable d'études - architecte

Rémy MAISONNEUVE, responsable d'études - urbaniste

Guylaine MAGNIEZ, chargée de mission - environnement

Cyril GINS, chargé d'études - paysagiste

Myriam VAUTHIER, chargée d'études - architecte urbaniste

Amaël RAPHANEAU, chargé d'études - architecte

David MARTIN, infographiste - plasticien

Corinne MARZIN, comptable

Marie-Ange ANDRÉ, secrétaire

Séverine MONDINO, documentaliste - chargée de communication

STAGIAIRES

Manon CHARVOLIN, étudiante architecte

Solenne TABARDEL, élève de 3ème

2 Formation des élus et professionnels

Le programme de formation “Urbanisme durable, des enjeux aux outils”

Le CAUE de l'Ardèche a engagé en 2008, en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche et les 3 Pays du département, un large programme de formation à destination des nouvelles équipes municipales et intercommunales.

Ce programme de formation intitulé “Urbanisme durable en Ardèche, des enjeux aux outils” a été introduit par une rencontre départementale en décembre 2008, puis s'est déroulé en de multiples rencontres territoriales en 2009 et 2010.

Ainsi, en 2010, quatre sessions ont été organisées, rassemblant un large public :

- La session consacrée aux autorisations d'urbanisme et à la qualité architecturale a été organisée sur quatre secteurs du département. Animée par le CAUE et la DDT, elle a permis d'échanger sur les grands enjeux en matière de qualité architecturale et d'aborder les outils réglementaires qui peuvent être mis en œuvre par les collectivités.

- La session consacrée à la conception et au financement d'un quartier a été organisée à Saint-Montan. Le débat s'est appuyé sur l'expérience de la municipalité, autour du projet de lotissement. Le témoignage de Patrice Pierron, paysagiste du projet, et de Jean-Pierre Epelly, géomètre-expert, a permis de détailler le cheminement du projet, le parti d'aménagement et le montage financier de l'opération que les participants ont pu visiter en fin de journée.

- La session intitulée “l'enjeu foncier dans les projets d'aménagement” s'est déroulée à Vessey. Avec des interventions de Maître Bourillon, de France Domaines et de la SAFER, son objectif était de sensibiliser les élus sur la nécessité de définir des stratégies foncières, et de porter à leur connaissance l'ensemble des outils potentiellement mobilisables.

- Une session spécifique a été dédiée aux bureaux d'études. Organisée à Privas, elle était destinée aux architectes, urbanistes, paysagistes et géomètres installés et / ou travaillant dans le département. Animée par Claire Nico, juriste auprès du cabinet Caradeux Consultants, elle était centrée sur la prise en compte du développement durable dans les opérations d'aménagement.

Depuis son lancement ce cycle de formation a ainsi réuni plus de 700 participants au cours des différentes sessions.

4 sessions de formation 7 réunions



Formation “Conception et financement d'un quartier”
Saint-Montan le 30 mars 2010



Formation “L'enjeu foncier dans les projets d'aménagement”
Vessey le 26 mai 2010

Visites d'opérations pour les élus de la communauté de communes Rhône-Valloire 3

3 journées d'études

7 visites d'opérations

Sollicités par la communauté de communes Rhône-Valloire, les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme ont proposé un programme commun de trois voyages d'études, conclu par une réunion de bilan de ces visites.

L'ambition de l'intercommunalité, dans un contexte d'entrée en application du SCOT des Rives du Rhône et de mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), était de proposer à l'ensemble des conseils municipaux de son territoire, des visites d'opérations novatrices. Trois journées ont été organisées afin d'aborder tour à tour des problématiques de composition urbaine innovantes, des projets architecturaux intégrant des objectifs ambitieux de qualité environnementale, et des témoignages de différents acteurs sur le montage d'opération (aménageurs, concepteurs, promoteurs...).

La première journée a permis de découvrir la ZAC des Hauts de Feuilly, à Saint-Priest. Une maison passive a été visitée en présence du promoteur. L'après-midi, la ZAC de Saint-Jean-des-Jardins, à Chalon-sur-Saône a permis de découvrir un plan de composition original, re-questionnant la place du stationnement et des espaces verts dans le quartier.

La seconde journée était consacrée à la visite de la ZAC de Grésigny, à Saint-Pierre-Lapalud. Suite à la présentation par l'aménageur privé et la municipalité, un débat s'est engagé notamment sur le montage d'opération. L'après-midi, deux opérations d'aménagement ont été visitées sur la commune de Corbas, pointant notamment la place des espaces publics dans l'aménagement du quartier.

Enfin, la dernière visite était consacrée au quartier des Béalières, à Meylan. En présence d'un habitant initiateur d'un projet d'habitat coopératif réalisé dans les années 1980, la question de la participation a été largement abordée. La visite (et ce cycle de voyages d'études) s'est terminée dans la commune voisine, sur le chantier d'une maison individuelle à ossature bois, pour débattre de la qualité environnementale du bâti.



Présentation de la ZAC de Grésigny (Saint-Pierre-Lapalud) par l'agence d'architecture Thierry Roche



Visite d'une maison passive, ZAC des Hauts-de-Feuilly, à Saint-Priest

4 Colloque "Projets de campagnes, habiter aujourd'hui et demain l'espace rural"

Le CAUE a contribué à l'organisation, le 28 octobre 2010, avec le PNR des Monts d'Ardèche et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne (ENSASE), d'un colloque réunissant élus, enseignants et professionnels pour débattre des enjeux de l'aménagement durable des territoires ruraux.

Ce que l'on appelle aujourd'hui « l'espace rural », et qui concerne largement le département de l'Ardèche, a connu de profondes mutations, tant dans ses paysages, ses populations que ses activités. Les rapports de ces espaces avec l'espace urbain sont devenus intenses et plus complexes qu'un simple rapport hiérarchique entre un centre et une périphérie. Les espaces ruraux sont multiples. Aussi, à l'heure du Grenelle de l'environnement, cette rencontre visait à débattre des moyens de renouveler la conduite des projets, dans une perspective d'aménagement soutenable.

Cette rencontre constitue le second des trois colloques du réseau d'enseignement et de recherche sur l'espace rural et le projet spatial qu'anime l'ENSASE. Un premier colloque a été organisé en octobre 2009, dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Le CAUE avait présenté l'expérience de Saint-Montan avec Patrice Pierron, paysagiste qui a réalisé ce projet. Les actes de ce colloque ont été publiés en 2010.

Source photographique : <http://espacerural.st-etienne.archi.fr/Colloque-2010>

Invitation

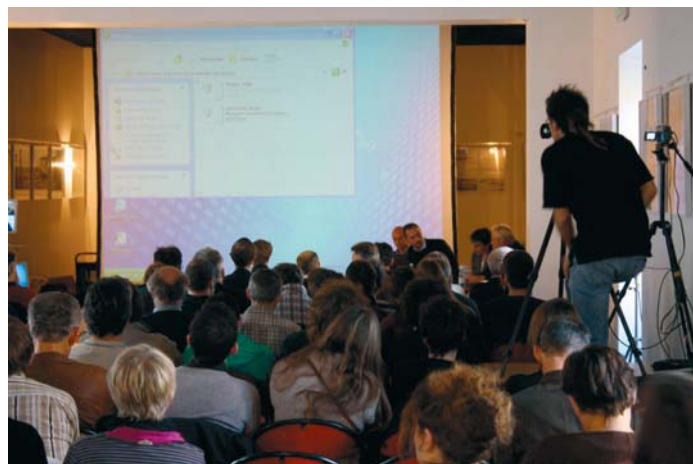
projets de campagnes

Habiter aujourd'hui et demain l'espace rural



dit TOI MOI NEULE
LUI HÔTE
HUTTE
HOTTE
HABITER VOIR
SECRET

Colloque-Atelier
28 octobre 2010
Jaujac
Maison du Parc
des Monts d'Ardèche



Le conseil aux collectivités **5**

111 dossiers suivis
33 dossiers ouverts en 2010

Développement durable des territoires ruraux

Le développement durable est aujourd'hui au cœur des réflexions menées par les collectivités. Il est également fondateur de nouvelles démarches de projets territoriaux et d'aménagement. Les implications des lois Grenelle 1 et 2 sont conséquentes sur les documents d'urbanisme communaux (PLU) et intercommunaux (SCOT), mais également à l'échelle des ZPPAUP, désormais remplacées par les AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Enfin, à l'échelle du bâtiment, la RT 2012 définit des exigences de performances renforcées.

La mise en œuvre de ce contexte légal dans un territoire rural tel que l'Ardèche génère des besoins d'accompagnement des collectivités, tant dans la conduite de leurs projets d'aménagement que dans des actions de formation. C'est le sens de l'activité de conseil proposée par le CAUE de l'Ardèche.

Des expérimentations

Nous avons souligné dans le rapport d'activité de 2009 que de nombreuses communes s'engageaient dans des phases d'urbanisme opérationnel, suite à l'approbation de leur document de planification. L'intégration des objectifs du développement durable dans ces projets se traduit par des expérimentations "d'éco-quartiers", "d'éco-hameaux" ou "d'éco-lotissements" (éco-hameau à Saint-André-Lachamp, éco-quartier à La Voulté-sur-Rhône). Le CAUE accompagne dans ce sens les collectivités qui le sollicitent. Par ailleurs, un concours d'architecture et d'urbanisme lancé à l'échelle nationale auprès d'étudiants en architecture, urbanisme et paysage a été initié fin 2010, avec le soutien de la DDT et de la DREAL. Intitulé "Rural et Durable, pour un habitat durable en Ardèche", ce concours est présidé par l'architecte-urbaniste Philippe MADEC. Les projets seront remis dans le second semestre 2011.

Programmation architecturale

L'accroissement démographique du département de l'Ardèche engendre une demande constante en logements. Les collectivités sont ainsi porteuses de projets qui s'orientent souvent vers de l'habitat groupé, ou individuel dense, afin de répondre aux principes de développement durable (économie d'espace, gestion cohérente des équipements, vie sociale...). La réhabilitation de bâtiments anciens reste un volet important des interventions dans un secteur à forte identité patrimoniale.

Des équipements publics

Le CAUE est régulièrement sollicité pour accompagner la réhabilitation ou la création de nouveaux équipements (écoles, crèches...). Le parc d'équipements publics de certaines communes est parfois ancien et peu adapté aux normes en vigueur. Le CAUE continue son travail de pré-programmation et de faisabilité pour ces projets.

Des espaces publics

Les projets d'espaces publics ne sont plus à considérer comme une entité spécifique dans l'acte d'aménager. Pour autant les collectivités n'ont pas abandonné ces aménagements et nous les retrouvons dans des dossiers d'accompagnement plus globaux qui incluent un projet de bâtiment dans son contexte urbain (salle polyvalente de Rochessauve et aménagements des abords en lien avec le vieux village, aménagement de la traversée de Saint-Just-d'Ardèche en rapport avec l'étude des bâtiments communaux et l'implantation de la nouvelle mairie).

Urbanisme réglementaire

Le CAUE poursuit l'accompagnement des communes dans la mise en place de leur document d'urbanisme, depuis les réflexions préalables de l'équipe municipale jusqu'à l'approbation du document. Désormais, les révisions des documents d'urbanisme doivent intégrer les exigences introduites par la loi Grenelle 2. Le CAUE a ainsi fait évoluer sa démarche d'accompagnement et le contenu des programmes que les collectivités adressent aux urbanistes. Par ailleurs, la modification ou la révision d'un document d'urbanisme se trouve souvent liée à une démarche d'urbanisme opérationnel sur un secteur de projet, à l'image de la programmation urbaine et architecturale conduite avec la commune de Saint-Cyr.

6 Le conseil aux collectivités

Programmation architecturale et élaboration d'un document d'urbanisme à Saint-Just-d'Ardèche

La commune de Saint-Just-d'Ardèche est un territoire attractif. Située à l'extrémité Sud du département, à la confluence entre la rivière Ardèche et le Rhône, elle jouit de la proximité des axes de déplacement de la vallée du Rhône et de grands sites touristiques, dont les Gorges de l'Ardèche. De fait, sa population a plus que doublé au cours des trois dernières décennies et la commune s'interroge sur les modalités de développement de son territoire et de ses services communaux.

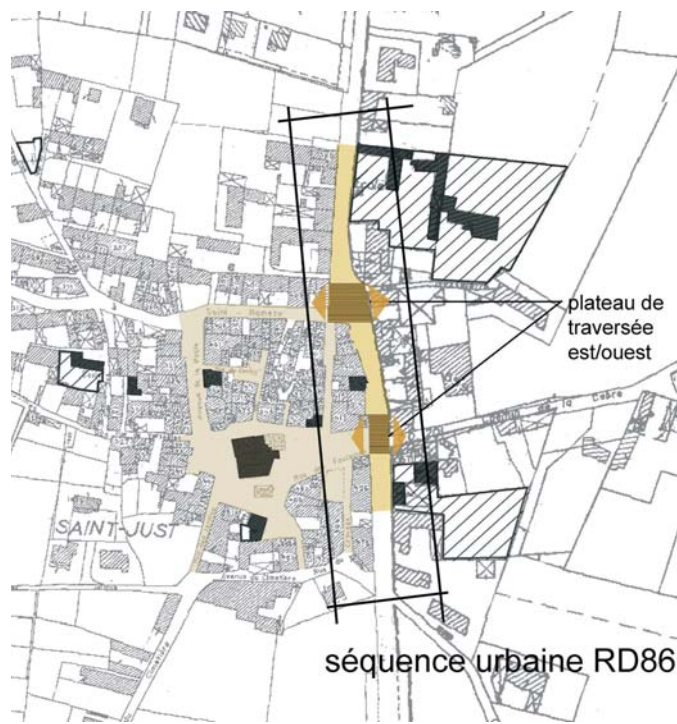
Elle a souhaité se faire accompagner du CAUE pour mener sa réflexion et étudier la faisabilité d'un certain nombre de ses projets, dont le déplacement de sa mairie.

Le travail du CAUE a débuté par la réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal et de la répartition des activités sur le village. Cette première approche a notamment permis de mettre en avant une rupture dans la morphologie du bourg et dans l'organisation de ses usages en raison, en particulier, du passage de la RD 86. Elle a également fait émerger la nécessité de repenser, au delà de la question du bâti, celle de l'aménagement des espaces publics et notamment d'une séquence de traversée de village plus urbaine et moins routière au niveau de la RD 86.

Ce travail a enfin été l'occasion d'impulser une réflexion plus globale sur la pertinence du document d'urbanisme en place (POS de 2001). A cet effet, le CAUE a successivement organisé une réunion d'information sur les plans locaux d'urbanisme et une analyse critique du POS en cours, de manière à en évaluer les atouts et limites au regard des nouveaux projets politiques exprimés par la commune.

Si cette étape de sensibilisation a su trouver un accueil favorable auprès des élus locaux, la question d'un nouveau document d'urbanisme fera l'objet d'une seconde phase de travail courant 2011 pendant laquelle le CAUE assistera la commune dans la consultation d'un prestataire pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour l'heure, l'ensemble des réflexions conduites avec le CAUE ont amené la commune à procéder à l'acquisition d'un immeuble stratégiquement positionné dans le bourg et présentant un fort potentiel architectural. Celui-ci a fait l'objet d'une étude de faisabilité de la part du CAUE, de sorte à vérifier son aptitude à accueillir les services envisagés par la commune, en particulier la nouvelle mairie, et à proposer des éléments d'articulation avec le centre-bourg dont il est séparé par le passage de la RD 86. Cette étude a enfin permis à la collectivité de définir un budget prévisionnel pour les travaux à effectuer.



Étude morphologique du bourg / Gérer la rupture de la RD 86



Proposition de fonctionnement des services dans la future maison communale

Le conseil aux collectivités 7

Pré-diagnostic de la plaine d'Aubenas

A l'occasion de la révision de son PLU, la ville d'Aubenas a souhaité engager une réflexion sur le développement de la plaine de l'Ardèche, en relation avec l'aménagement prochain du dernier tronçon de la déviation d'agglomération. Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) affichait un objectif de développement du secteur et nécessitait d'étudier les conditions d'organisation de cette extension urbaine.

La commune a confié cette mission au CAUE, lequel a proposé de réaliser une analyse urbaine localisée, complémentaire de l'étude du PLU en cours d'élaboration. L'objectif était d'enrichir la réflexion des élus alors en phase de définition du zonage réglementaire.

La pluridisciplinarité de l'équipe a été mise à profit pour réaliser un diagnostic croisant les regards paysager, urbain et architectural.

Un certain nombre d'enjeux et de priorités ont été mis en évidence pour servir de support à l'urbanisation du quartier tels que la structuration du maillage viaire (bouclage et hiérarchisation des voies), la préservation et la valorisation des singularités paysagères (combes, promontoires, crêtes, silhouettes urbaines), la densification de l'habitat, la structuration de l'activité (localisation, visibilité et cohabitation avec l'habitat).

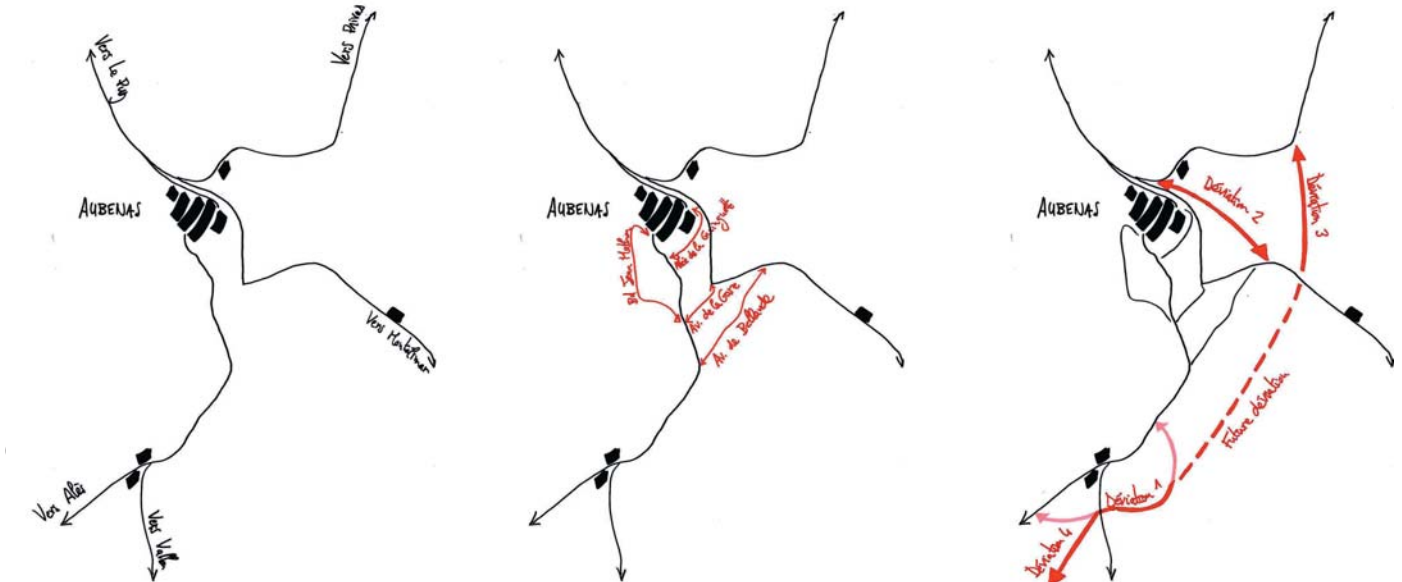
Sur la base de l'identification des enjeux et dans le but d'assurer un fonctionnement urbain cohérent et un cadre de vie de qualité, des propositions ont été présentées de telle sorte qu'elles puissent être directement transposables dans les orientations réglementaires en cours d'élaboration :

- Le zonage : évaluation du foncier urbanisable et de ses effets (risque d'un continuum bâti et problématiques des ruptures, des espaces non bâti, des lisières urbaines).
- Les emplacements réservés : à cibler sur les axes définis comme structurants.
- Les orientations d'aménagement : encadrer la composition urbaine sur les quartiers à enjeu.
- Le règlement : prévoir des opérations d'ensemble sur les secteurs d'habitation à enjeu.



Voir et être vu : cadrage sur le paysage de la plaine d'Aubenas

"Éviter la déviation de la déviation" : Schémas d'évolution des contournements successifs du centre bourg



8 Le conseil aux collectivités

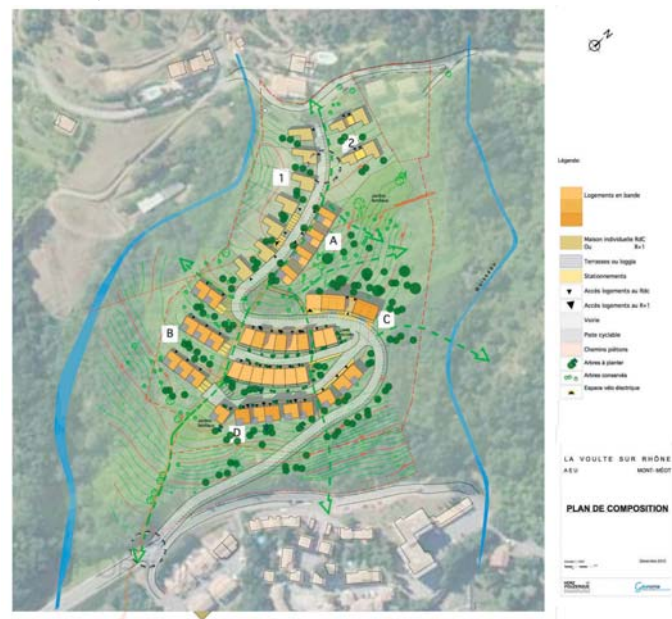
AEU® pour la création d'un éco-quartier à La Voulte-sur-Rhône

Le CAUE a été sollicité par la commune de La Voulte-sur-Rhône pour l'accompagner dans son projet d'éco-quartier. Dans le cadre d'un agenda 21, la municipalité a souhaité développer un projet exemplaire sur un terrain communal situé en continuité du bourg, sur les coteaux qui dominent la vallée du Rhône.

Le CAUE a proposé à la commune la réalisation d'une AEU® (Approche Environnementale de l'Urbanisme) afin d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de la composition urbaine. Un programme de consultation a été rédigé à cette fin, et l'agence d'architecture Herz et Pouzergue associée au bureau d'études environnement Géonomie a été retenue par la ville. Cette mission pré-opérationnelle d'urbanisme a été également accompagnée d'un pré-bilan financier.

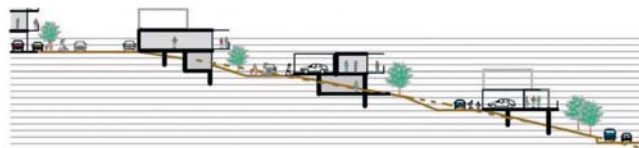
Sur la base de ces éléments produits en 2010, la commune de La Voulte-sur-Rhône a décidé de porter en maîtrise d'ouvrage l'aménagement des espaces publics du quartier. Pour ce faire, le CAUE travaille actuellement à la formulation d'un programme de maîtrise d'œuvre qui permettra de traduire les intentions d'aménagement issues de l'AEU® dans cette phase opérationnelle.

Plan de composition - source : HERZ et POUZERGUE architectes dplg
GÉONOMIE, bureau d'études en environnement



Programme de 30 logements - source : HERZ et POUZERGUE architectes dplg
GÉONOMIE, bureau d'études en environnement

PROGRAMME D : 30 logements groupés



COUPE SUR PROGRAMMES D

Principes plan masse :

- Surface totale = 4 400 m²
- Voierie desservant les accès par le nord
- Linéaire de voierie optimisé, adaptation et tracé selon la topographie
- Largeur desserte pour mixité piétons/autos et stationnements
- Pas de jardins privatifs (pente) mais jardins familiaux et espaces extérieurs collectifs
- Utilisation de la pente pour les règles de vis-à-vis et prospects
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Stationnement unilatéral en surface le long des voies

Principes architecturaux :

- Logements en bande et partiellement superposés
- Logements traversants nord-sud
- Simplex ou duplex (ascendant ou descendant)
- Terrasse ou loggia (21/14 m²) plein sud
- Fondations sur pilotis (occupation possible par cellier)
- Possibilité préfabrication
- Toiture végétalisée
- 1 place de stationnement dans emprise construction

Le conseil aux collectivités 9

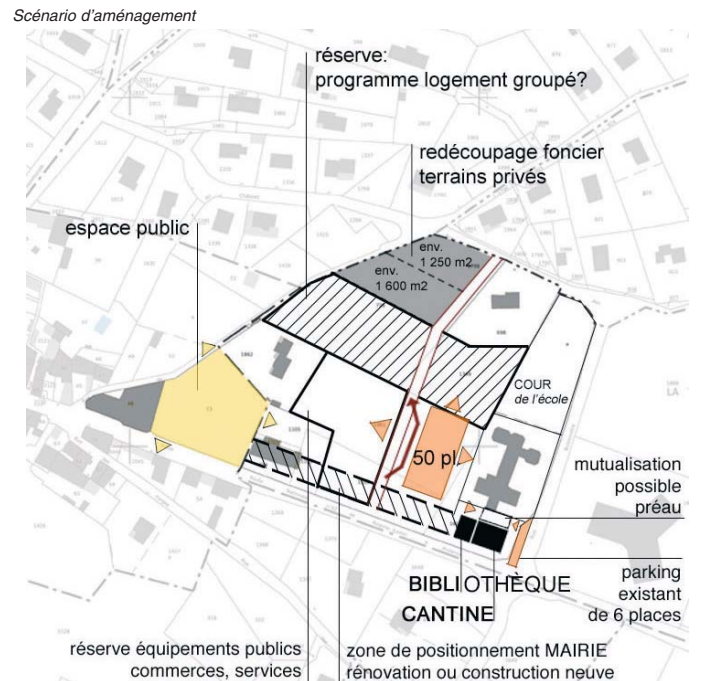
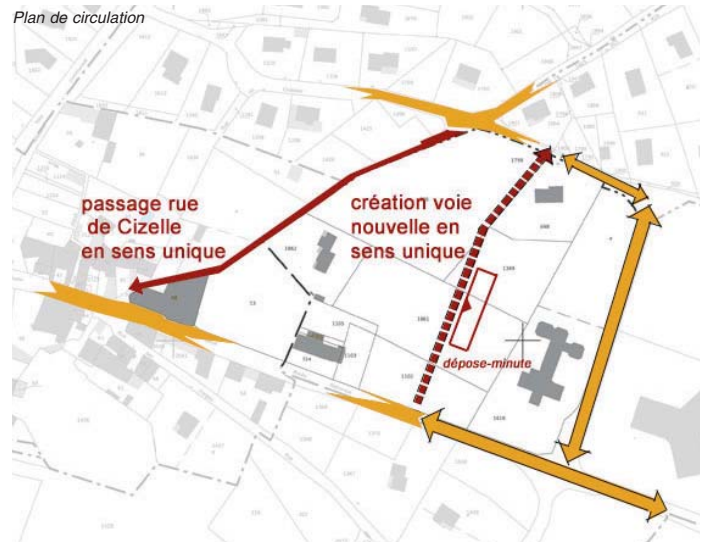
Aménagement urbain et construction d'une mairie, bibliothèque et cantine à Saint-Cyr

La commune de Saint-Cyr connaît un développement démographique important depuis plusieurs décennies, lequel génère des besoins en équipements publics. Après avoir réalisé une salle polyvalente, la municipalité a engagé une réflexion globale sur ses principaux bâtiments publics.

Les élus ont ainsi souhaité construire une nouvelle mairie compte tenu du caractère exigu et des contraintes d'accessibilité de l'existante. Par ailleurs, la bibliothèque installée dans un bâtiment préfabriqué, lui aussi exigu, ne répond plus aux besoins de ses utilisateurs, habitants et scolaires. Enfin, en l'absence de réfectoire dédié, la restauration scolaire des écoles publique et privée de la commune et de l'école publique de la commune voisine (70 repas / jour au total) est assurée dans une salle inadaptée à un jeune public.

La municipalité avait réservé un vaste tènement foncier sur un îlot stratégique du centre bourg. Le CAUE a ainsi été sollicité initialement sur l'opportunité d'investir ce site et le maintien de l'emplacement réservé porté au PLU. Après analyse du site et des intentions d'aménagement formulés par les élus, le CAUE a accompagné la municipalité dans l'étude de scénarios d'aménagement. Sur la base du scénario retenu et de la définition des programmes architecturaux, le CAUE a assisté la commune dans sa négociation foncière et dans le montage d'opération.

Les éléments de programme d'aménagement urbain et de constructions ont été mis en forme dans un cahier des charges de maîtrise d'œuvre. Une consultation associant les projets architecturaux à l'aménagement urbain du quartier a été lancée par la municipalité début 2011. L'équipe de maîtrise d'œuvre composée de l'agence d'architecture Studio PYC et de l'agence Big Bang Paysagistes a été retenue.



État des lieux du site



10 Le conseil aux collectivités

Construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'une nouvelle mairie à Rochessaube

La commune de Rochessaube est composée d'un grand nombre de hameaux adossés au coteau de la Payre. Le hameau principal, nommé le "village", accueille la mairie et l'église. Toutefois, le dynamisme et le centre de gravité de la commune tendent à se déplacer en aval de la vallée à la limite de la commune d'Alissas.

Par ailleurs, la salle paroissiale existante est vétuste et de dimensions trop modestes pour accueillir les manifestations culturelles, sportives ou festives.

L'équipe municipale, accompagnée par le CAUE de l'Ardèche, a donc décidé d'engager la construction d'une nouvelle salle communale polyvalente susceptible de renforcer la centralité du village de Rochessaube. Afin d'insuffler davantage de vitalité sociale à l'ensemble du projet, la commune a souhaité que soit envisagée la construction d'une nouvelle mairie en lien direct avec la salle municipale.

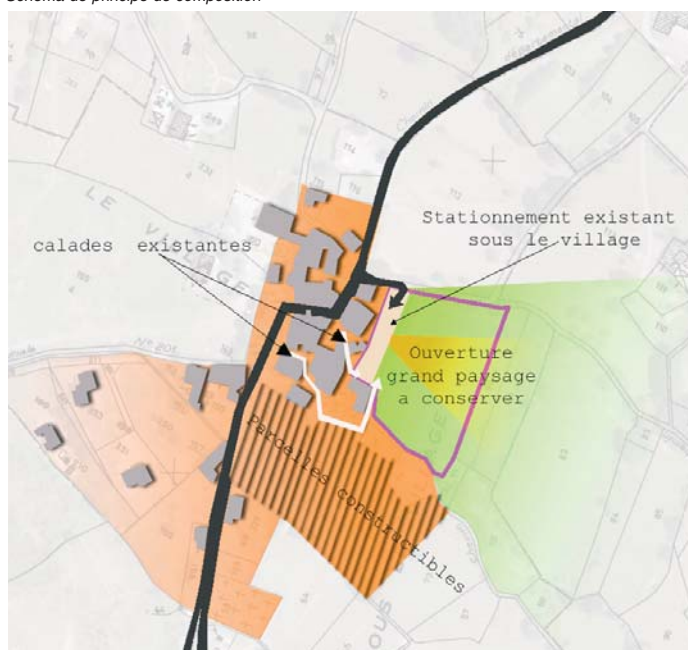
Le terrain retenu pour la conduite de cette opération est situé à l'est du village en surplomb de la vallée de la Payre. La réflexion menée par le CAUE a mis en exergue les grandes qualités paysagères du site dont la mise en scène participe singulièrement à la composition du projet et à son insertion en lien avec la silhouette du village et la vallée. Par ailleurs, la situation envisagée garantit une grande proximité avec le village tout en le préservant d'éventuelles nuisances sonores liées à la présence de la salle polyvalente.

L'étude proposée par le CAUE a donc souligné l'importance d'inscrire les futurs bâtiments dans le prolongement du bâti traditionnel de Rochessaube sans rompre les cônes de vue qui lient le village à son grand paysage. Par ailleurs, il est également apparu important

d'envisager la couture entre les futurs bâtiments et le village d'origine médiévale par un véritable espace public, fédérateur et convivial en lien avec le village et largement ouvert sur la vallée.

La consultation de maîtrise d'œuvre lancée à l'automne 2010 a permis de retenir une équipe pluridisciplinaire composée de l'agence d'architecture Mesnier Dutriez (mandataire), du paysagiste Patrice Pierron, des bureaux d'études techniques (TEB et CEBA) et du cabinet d'économie Roubille.

Schéma de principe de composition



Perspective vue depuis la mairie, source: SAS Mesnier Dutriez architectes

Le conseil aux collectivités

11

Commune de la Voulte-sur-Rhône, Centre Communal d'Action Sociale

Projet de restructuration et d'extension du bâtiment espace social

L'Espace Social de la commune de La Voulte est un bâtiment datant des années 70 et mis à disposition par la CAF.

À ce jour le CCAS s'occupe de la politique de la ville et du centre social. Le projet consiste à étendre l'activité du centre à l'accueil d'un dispositif Pimms (Point Info Médiation Multi services) et d'un relais de l'Arche des métiers.

Consciente que le bâtiment accueillant le CCAS est inadéquat par rapport aux projets de développement, la collectivité a souhaité engager une réflexion pour la restructuration et l'extension de ses locaux.

La commune de La Voulte a demandé au CAUE de l'accompagner pour la mise en place de ce projet dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le CAUE de l'Ardèche a réalisé un dossier de faisabilité et d'aide à la décision.

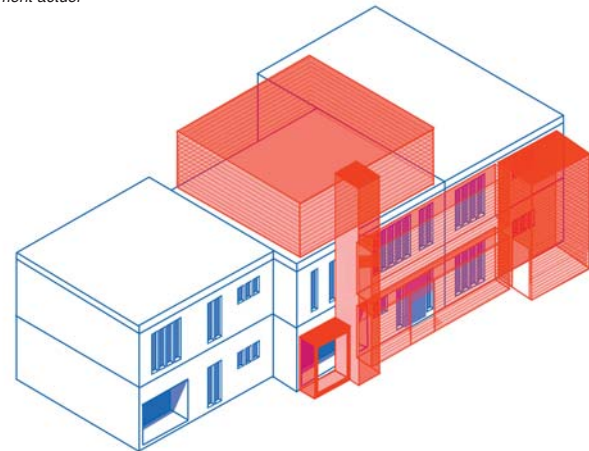
Le dossier de faisabilité a défini les principaux objectifs pour finaliser le projet :

- Redistribuer les activités, en particulier avec la création du dispositif Pimms et de l'antenne de l'Arche des métiers.
- Redistribuer les locaux pour un meilleur fonctionnement des diverses activités.
- Extension du bâtiment pour accueillir les nouvelles activités.
- Remise aux normes du bâtiment existant et création d'un ascenseur pour distribuer les étages.

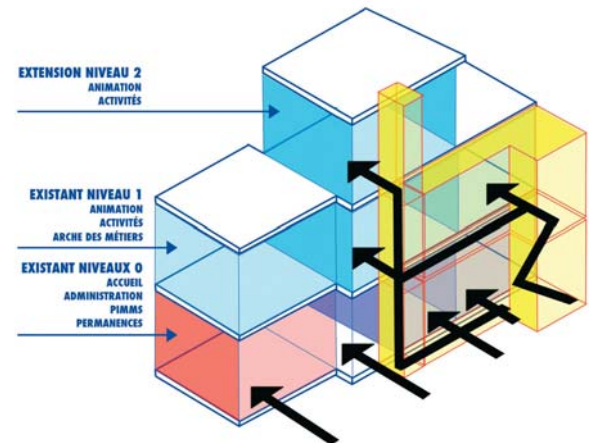
Du fait de la petite dimension de la parcelle et de la volonté d'ouvrir le bâtiment vers l'extérieur, l'option choisie a été de créer un étage supplémentaire au bâtiment existant et de créer une seconde peau abritant les circulations et permettant une isolation par l'extérieur.



Bâtiment actuel



Axonométrie



Principes d'organisation par niveau

12 Le conseil aux particuliers

12 lieux de permanence

220 conseils

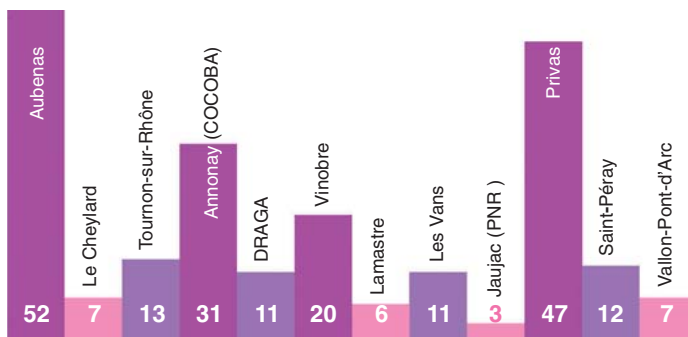
Rendez-vous avec les architectes conseillers

Largement relayé par les collectivités (affichage en mairie, bulletins municipaux, magazine Reliefs du Conseil général,...), ce service offert aux particuliers a été plébiscité cette année encore. La fréquentation est en hausse et se répartit de manière relativement équitable géographiquement.

Plus de la moitié des rendez-vous ont eu lieu sur les permanences de Privas (dans nos locaux), d'Annonay (à la COCOBA) et à Aubenas (en mairie). Le choix d'une périodicité mensuelle et d'y consacrer une journée complète a permis de conforter ces trois permanences, situées dans les principaux pôles urbains et bassins de vie du département. Les autres permanences ont également vu leur fréquentation augmenter ; elles sont essentielles pour garantir une présence répartie sur le territoire.

Nos conseils portent sur de nombreux aspects inhérents au projet de construction : réglementaire, technique, administratif et architectural. Une collaboration renforcée avec le STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) nous a permis d'accompagner plus d'une vingtaine de particuliers sur ce dernier aspect.

Bien que nous insistions pour démarquer le conseil CAUE de la procédure d'instruction des permis de construire, nous sommes au cœur de notre rôle de promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en recevant les pétitionnaires qui, suite à un refus de permis aux abords des monuments historiques, sont à la recherche de solutions pour faire évoluer leur projet. En complément des cahiers de recommandations architecturales édités conjointement par le PNR et le CAUE il y a quelques années, les permanences leur offrent conseil et pédagogie sur des questions de conception architecturale (insertion urbaine et paysagère, implantation, volumétrie, principes constructifs, etc...).



Communauté de communes du Vinobre

Zone d'activité Les Traverses, conseil architectural

En relation avec le pays d'Ardèche méridionale, la communauté de communes du Vinobre réalise une zone d'activité autour du projet de pépinière d'entreprises. Outre la pépinière, aujourd'hui opérationnelle, le site des Traverses (sur la commune de Lachapelle-sous-Aubenas) propose 35 lots à la vente pour les entreprises.

Cette zone d'activité a été mise en œuvre selon les critères suivants :

- Que la ZA soit structurante pour le territoire.
- Qu'elle soit partagée avec d'autres communautés de communes.

Trois activités ont été ciblées dans trois secteurs identifiés :

Activités industrielles, activités tertiaires et activités artisanales.

Le règlement de la zone développe des critères de développement durable pour les constructions et équipements à venir.

Le projet est aujourd'hui dans sa phase opérationnelle et la communauté de communes souhaite assurer un suivi des projets qui garantira la qualité des réalisations (qualité architecturale, éléments de développement durable, organisation harmonieuse du bâti autour des voies, du voisinage et des espaces publics).

Le CAUE de l'Ardèche accompagne la communauté de communes dans sa démarche qualitative par une mission de conseil architectural et d'harmonisation des projets, en amont des demandes de permis de construire.

Organisation des permanences (architecte conseiller).

Des permanences régulières ont lieu au siège de la communauté de communes pour recevoir les candidats constructeurs et leur architecte.

Le principe de la permanence est d'expliquer le sens du règlement de la zone d'activité, de vérifier la conformité du projet avec le règlement, de vérifier que le porteur de projet a pensé à croiser tous les éléments constitutifs de son propre programme au regard du règlement.

Une fiche conseil est rédigée pour chaque rendez-vous et communiquée à la communauté de communes.

Plus globalement, il s'agit d'harmoniser chaque construction avec son environnement proche et lointain et de débattre sur la finition de la toiture qui est la cinquième façade vue depuis la nouvelle déviation (type de matériaux, mise en place de panneaux solaires etc...).

Un suivi sera également assuré pour vérifier la pertinence de regroupement de parcelles.

Pour l'année 2010, les permanences ont commencé en juin. 20 pétitionnaires ont rencontré l'architecte conseiller.

Le conseil aux particuliers

13

14 dossiers terminés

9 communes

Opération façades en Ardèche Verte

Depuis 2006, le CAUE apporte une assistance dans l'organisation et le suivi technique de l'opération-façades menée dans le cadre du CDPRA Ardèche Verte.

Les premiers temps, l'essentiel de la mission du CAUE se concentrait sur l'accompagnement des initiatives de pétitionnaires dans leur réflexion de façade via la formulation de préconisations techniques (techniques d'enduit, de rejointoiment, restitution des décors peints, couleurs, matériaux). Celles-ci apparaissaient ensuite sur les "fiches-conseil" délivrées à chacun des particuliers. S'en suivait le calcul provisoire de la subvention attribuable aux pétitionnaires sur la base des devis de travaux qu'ils transmettaient en mairie puis au CAUE, l'ensemble étant envoyé en Région pour validation et notification de la date possible de commencement des travaux.

L'année 2010 marque une transition particulièrement forte dans le déroulement de cette opération. En effet, dès le mois de février 2010 s'est tenue l'ultime commission d'examen des dossiers de pétitionnaires. Celle-ci a marqué le tournant définitif entre les phases de validation des dernières demandes de subventions et celles de validation des travaux effectivement réalisés par les participants à l'opération.

L'exercice 2010 concernant l'opération-façades s'est donc essentiellement concentré sur la réalisation de visites de conformité dans les communes concernées, ayant pour objet de contrôler les travaux effectués au regard des préconisations données à l'étape des fiches-conseil, puis de les valider sous forme de « fiches de conformités » afin de permettre le déblocage de la subvention pour les pétitionnaires.

L'année 2010 comptabilise 14 visites de conformité, dans les communes de Saint-Félicien, Boulieu-lès-Annonay, Pailharès, Lalouvesc, Vernosc-lès-Annonay, Saint-Victor, Davézieux, Quintenas et Serrières.



Quelques exemples de ravalements terminés



14 Le concours départemental des villes et villages fleuris

57 communes participantes

16 jours de visite

La remise des prix du concours 2009

La saison 2009 marquait le 50ème anniversaire du concours national villes et villages fleuris. La remise des prix de cette édition, organisée le 27 mars 2010, a ainsi été l'occasion de parcourir l'évolution du fleurissement depuis ses origines. Anne-Marie Minvielle, auteur du livre "50 ans des villes et villages fleuris", a retracé l'historique du concours en France. En parallèle, une projection de photos issues des archives départementales illustrait les modifications de traitement des espaces publics depuis le début du siècle dernier.

Les anciens membres du jury, invités à se joindre à la cérémonie, ont apporté avec enthousiasme leur témoignage sur les débuts du concours départemental.

Anne-Marie Minvielle



Discours de Pascal Terrasse, Député, Président du CG07



La saison 2010

Une journée d'information et de préparation des visites du jury

Cette journée, qui mobilise l'ensemble des membres du jury, se déroule en deux temps. Destinée aux nouvelles communes inscrites, la matinée permet de leur présenter l'organisation du concours et les critères d'appréciation. Elle constitue un temps d'échange privilégié avec le jury

pour les élus qui souhaitent s'engager pour la première fois dans cette démarche.

L'après-midi est consacrée à la présentation du programme des tournées et à leur répartition entre les différents membres du jury.

La campagne de fleurissement

Le concours a réuni 57 communes dont 6 qui n'étaient pas inscrites les années précédentes. Pour visiter l'ensemble des communes, le jury a dû sillonner le département pendant 16 jours, du 14 juin au 30 juillet.

Pour la première fois cette année des techniciens et élus extérieurs au jury ont été associés aux tournées, afin de favoriser l'échange d'expérience et le dialogue entre les membres du jury et les municipalités rencontrées. Cette initiative a été largement appréciée, tant pour son aspect formateur que pour la mise en réseau qu'elle génère.

A l'issue des tournées, des comptes rendus, assortis de préconisations ont été envoyés aux communes qui en ont exprimé le souhait.

Le jury a présenté 5 communes au concours régional, trois d'entre elles ont été récompensées. Boucieu-le-Roi et Tournon-sur-Rhône se sont vu décerner une première fleur, tandis que Bourg-Saint-Andéol a obtenu une seconde fleur.

Le jury en tournée à Vals-les-Bains



Le concours départemental des villes et villages fleuris

15

Les formations

Le CAUE a proposé cette année 3 journées de formation, ouvertes aux élus et techniciens en charge des espaces verts et du fleurissement au sein des collectivités.

La première formation intitulée “Plantes, techniques et astuces pour des massifs sans arrosage” organisée le 19 mai a rencontré un très vif succès auprès des communes puisque les inscriptions ont du être limitées à 100 personnes.

Au cours de la journée, des élus, techniciens et particuliers, répartis en sous-groupes, ont tour à tour visité trois sites :

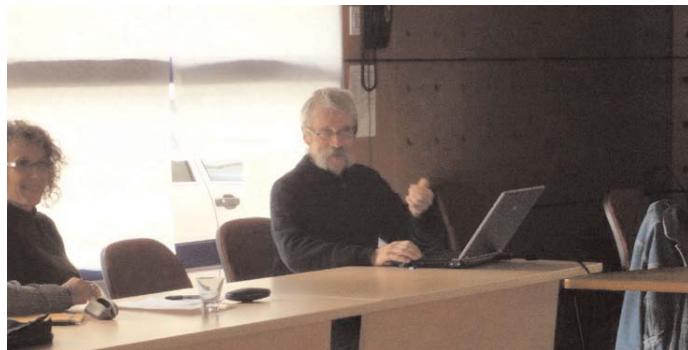
- La commune de Bourg-Saint-Andéol où ils ont pu voir des massifs conduits sans arrosage,
- la pépinière de Rochevieuille à Viviers, spécialisée dans les plantes de climat sec,
- l'iriseriaie de Larnas qui propose une collection de 2000 iris.

Le 15 juin, une demi-journée sur le thème de la gestion raisonnée des espaces verts a été organisée en partenariat avec le pays Ardèche verte, au château de Déomas à Annonay.

Cette rencontre-débat a permis de rappeler les grands principes de la gestion raisonnée et surtout d'échanger sur les pratiques de chacun dans ce domaine.

Le 19 octobre à La Voulte-sur-Rhône, Jacky Dupety, agriculteur-formateur de la ferme du Pouzat dans le Lot, est venu présenter la technique du Bois Raméal Fragmenté. Une première demi-journée en salle a permis de comprendre les aspects théoriques de cette méthode de culture et d'amendement des sols radicalement différente des pratiques actuelles. L'après-midi, consacrée à la visite des espaces verts de La Voulte qui s'est déjà engagée dans cette technique, s'est terminée par une démonstration de broyage de rameaux de bois vert.

Intervention de Jacky Dupety, formation Bois Raméal Fragmenté, la Voulte-sur-Rhône le 19 octobre 2010



Formation Bois Raméal Fragmenté, la Voulte-sur-Rhône le 19 octobre 2010



Formation à Bourg-Saint-Andéol le 19 mai 2010



3 journées de formation
160 participants

16 L'exposition "Latitudes clémentes"

"Ce plaidoyer pour une forme d'architecture "écologique", intégrant les notions d'économie de la mise en œuvre, de souci de l'environnement, de respect du lieu et de l'humain, répondrait aujourd'hui au terme de développement durable"

Dans le cadre de ses actions culturelles, la médiathèque intercommunale d'Aubenas organise tout au long de l'année des cycles de rencontres, expositions, conférences autour de sujets divers.

Pour sa programmation 2010, elle a souhaité traiter le thème de l'architecture durable. Pour ce faire un partenariat s'est noué avec le CAUE afin d'organiser un événement autour de l'exposition sur le travail d'André RAVÉREAU : "Latitudes clémentes".

Conçue et réalisée par le CAUE, et enrichie des photographies de Manuelle ROCHE, cette exposition présentée initialement à Privas en 2007 à la Galerie d'Art Contemporain du Théâtre, poursuit ainsi son itinérance après avoir été installée à Toulouse en 2007 au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville, à Grenoble en 2008 à la Plateforme (centre d'informations sur la culture urbaine de la ville de Grenoble) et à Pau en 2010, de juin à septembre, au Musée des Beaux-Arts.

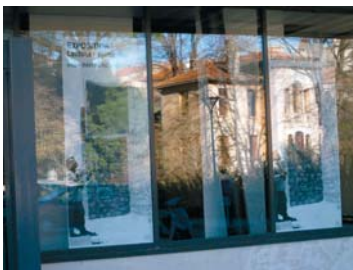
Ouverte au public le 26 novembre, l'exposition -qui a du être mise en place pendant les créneaux de fermeture au public- s'est développée dans le hall, la salle d'animation et le secteur adultes, accompagnant ainsi les usagers de la médiathèque tout au long de leur parcours.

Afin de répondre aux questions nombreuses, tant des scolaires que des particuliers, le CAUE a également organisé 3 visites commentées.

Le temps fort de cette exposition a, sans conteste, été la conférence de Maya RAVÉREAU, en présence de son père André RAVÉREAU. Le débat s'est prolongé avec le public, pour qui André RAVÉREAU est à la fois un des grands architectes des temps modernes et un ardéchois de longue date.

L'exposition prévue jusqu'au 23 décembre a joué les prolongations jusqu'au 6 janvier 2011.

Vue de l'extérieur



Photographies de Manuelle Roche



Leila El-Wakil, in André Ravéreau, l'atelier du desert. - Marseille : Ed. Parenthèses, 2003

Installation de l'exposition dans le secteur adulte de la médiathèque



Conférence de Maya Ravéreau en présence d'André Ravéreau



Le travail pédagogique avec les scolaires

17

Les outils de protection des paysages

Le Lycée Olivier de Serres a sollicité le CAUE pour intervenir auprès de la classe de BTS gestion et protection de la nature afin d'initier les étudiants aux outils de protection des paysages. Cette action pédagogique a fait l'objet d'un cycle en trois temps afin de permettre aux étudiants d'appréhender la notion de paysage et les différentes mesures de protection et de gestion afférentes. Lors d'une première séance en salle, le 28 septembre, le CAUE a précisé la notion de paysage et sa lente émergence dans la culture occidentale à la fin du XIV^e siècle, au travers de l'art pictural. Par ailleurs les principaux outils de protection, de gestion, de sensibilisation et de mise en valeur des paysages ont été étudiés (sites classés et sites inscrits, AVAP, charte paysagère...).

Afin d'illustrer concrètement la thématique de la sensibilisation au paysage, le CAUE a proposé, lors de la deuxième séance, de présenter la démarche de la charte paysagère, document non contractuel, visant à inciter les principaux acteurs du territoire (élus, agriculteurs) à prendre la mesure des singularités et des lignes de force qui structurent un paysage.

Le CAUE a présenté la démarche de la charte paysagère qui s'est déroulée du printemps 2008 à l'été 2009 sur le territoire de la Communauté de Communes de Valcèzard dans le Gard, à la limite de l'Ardèche, composée de 16 communes.

Le CAUE a initié les étudiants à la lecture des cartes, des photos aériennes, des cadastres et des documents d'urbanisme pour les familiariser avec ces outils et avec le territoire de Valcèzard.

Enfin, le 22 octobre les étudiants ont été accueillis sur le territoire par le maire de Saint-André-de-Roquepertuis qui a présenté les incidences concrètes de la charte sur le Plan Local d'Urbanisme communal dont l'élaboration était concomitante avec la charte paysagère. Tout au long de la journée, les étudiants ont arpenté le territoire et confronté les principaux enjeux perçus avec les différentes hypothèses formulées en salle à la lecture des documents cartographiques. Pour enrichir ce travail de terrain, ils ont été accompagnés tout au long de la journée, par le CAUE, par le paysagiste, titulaire du marché de la charte paysagère, par un technicien de la Communauté de Communes, animateur de la charte paysagère et par le Président de la Communauté de Communes.



Visite sur le territoire de la Communauté de communes de Valcèzard



Visite guidée d'une classe du collège de l'Immaculée Conception

Exposition "Latitudes clémentes"

L'exposition "Latitudes clémentes" réalisée par le CAUE et présentant les travaux de l'architecte André Ravereau a fait l'objet de visites commentées à l'attention des scolaires. Deux classes de 3^eme du collège de l'Immaculée Conception d'Aubenas ont pu découvrir comment la question du développement durable était traitée au travers des réalisations d'André Ravereau.

18

Le service de ressources documentaires

1400 ouvrages dans le fond

41 nouvelles acquisitions

14 abonnements

1 quotidien

2 hebdomadaires locaux

En 2010, une part importante du travail documentaire a été réalisée pour différents dossiers suivis par le CAUE. La majorité des acquisitions a porté sur l'architecture durable, les éco-quartiers et l'évolution des modes d'habitat. Le fond s'est également enrichi de plusieurs DVD, que ce soit pour un usage professionnel, ou pour la sensibilisation des publics.

Comme pour les acquisitions, les principales recherches documentaires internes ont été menées autour des thématiques liées aux actions ou interventions spécifiques du CAUE :

- Eco-quartiers et modalités de déroulement d'un concours d'idées, pour le lancement du concours "Rural et durable !",
- Architecture écologique et passive, dans le cadre du conseil aux particuliers,
- Utopie en architecture, en accompagnement d'un travail pédagogique de l'année scolaire 2010/20011
- Patrimoine industriel en Ardèche, en préparation d'une formation proposée aux enseignants en 2011.

En lien avec l'accompagnement des communes, plusieurs recherches plus techniques et réglementaires ont également été effectuées et le cycle de formation a donné lieu à la rédaction de bibliographies thématiques reprenant les problématiques abordées.

Les demandes du public (classes, enseignants, particuliers, étudiants et de professionnels) qui fréquente le service de ressources documentaires sont diverses. Les attentes des étudiants portent plus généralement sur le territoire et les paysages de l'Ardèche ainsi que l'architecture vernaculaire.

Aménager la vile, l'art d'habiter
Un éco-quartier dans une commune de moins de 2000 habitants, c'est possible

Labels d'efficacité énergétique

Petites machines à habiter : ça va barder

Maisons passives; principe et réalisations

Maisons écologiques à faible consommation d'énergie

La rénovation écologique: principes fondamentaux, exemples de mise en œuvre

La désobéissance de l'architecte

Archi & BD: la ville dessinée L'architecture

Jardiniers d'avant garde
L'essentiel sur... des écoquartiers aux villages durables

Le projet urbain participatif

Les carnets du paysage n°19

La guérilla jardinière

Archi actuelle: 20 maisons à économie d'énergie

Habitat pluriel: densité, urbanité, intimité

Architecture écologique: une histoire critique

Tony Garnier, architecte et urbaniste: coffret pédagogique

Urbanisme raisonné en milieu rural

Aménager avec le végétal

Villes utopiques, villes rêvées

Architecture low cost, low tech

Les fondamentaux de l'architecture

Architecture industrielle : les usines

Utopies et utopistes

Histoire de l'habitat idéal: de l'orient vers l'occident

Construire ensemble le grand ensemble

Ecoquartiers, mode d'emploi

Territoires 2040

La pensée paysagère La ville insoutenable

15 000 visiteurs

38 000 consultations

Le site Internet du CAUE de l'Ardèche a connu un accroissement important du nombre de visites pour l'année 2010, avec près de 38 000 pages vues par plus de 15 000 visiteurs différents. Cela correspond à 30% de visiteurs en plus par rapport à l'année précédente.

Une partie de ce succès est due au lancement du concours d'idées "Rural et durable !" Chaque document mis en ligne dans ce contexte a en effet été ouvert entre 200 et 400 fois en l'espace de deux mois.

Les différents documents mis en ligne suite aux formations proposées par le CAUE ou les documents réalisés par le CAUE sont consultés de manière constante. Les informations concernant l'actualité du CAUE, telles que le calendrier des permanences ou les bulletins de présentation des formations, sont généralement consultées une cinquantaine de fois par mois.

En terme d'information, le site Internet répond manifestement à un besoin. Sans se substituer aux différents moyens de communication à l'échelle locale, le site Internet apparaît ainsi toutefois comme un complément pertinent.

accueil

missions
du CAUE

composition
de l'association

contacts

téléchargements

liens

actualité



ACTUALITES

Vous trouverez sur cette page toutes les manifestations organisées par le CAUE, ainsi que les événements liés à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement en Ardèche.

CONCOURS D'IDÉES : Rural et durable!



Un éco-quartier en milieu rural ?

Quels sont les enjeux de développement urbain sur des territoires ruraux à l'heure de l'urbanisme durable ? Quelles formes urbaines sont à inventer sur ces territoires, quelles typologies de logements sont à imaginer pour répondre aux besoins et aux modes de vie des populations ? S'inscrivant dans ces questionnements, le CAUE de l'Ardèche et ses partenaires ont initié auprès des étudiants en architecture, urbanisme ou paysage, le concours *Rural et durable* ! Les sites sur lesquels les équipes d'étudiants sont amenées à travailler expriment la diversité des territoires ruraux de l'Ardèche. Bien qu'ils n'aient pas de portée opérationnelle directe, les projets issus du concours ont pour ambition d'alimenter la réflexion des élus et de participer à l'animation du débat public organisé par les municipalités.

10 janvier 2011 : clôture des candidatures et sélection des équipes

De nombreuses candidatures sont arrivées. Trois équipes par site ont été sélectionnées pour concourir.

25 et 26 février : accueil sur site

Les neuf équipes choisies ont été conviées à venir passer deux jours en Ardèche afin de se familiariser avec le projet et les territoires concernés. L'équipe du CAUE et ses partenaires les ont accueillies à Privas, puis les élus des communes concernées les ont reçues sur site pour un temps d'échanges et de partage.

Une ruralité à plusieurs visages

Chomérac, une commune rurale proche des pôles urbains et à l'attractivité résidentielle marquée. Le projet porte sur trois secteurs distincts, avec une stratégie de recentrage en coeur de bourg. La composition urbaine proposée doit articuler équipements publics, logements, desserte et stationnement.



Lagorce, une commune rurale au sein du pôle touristique des Gorges de l'Ardèche et à l'attractivité résidentielle prononcée. Le projet est de concevoir un quartier dans un secteur légèrement déconnecté du centre bourg sans toutefois créer une centralité concurrente. Il doit intégrer une offre diversifiée de logements, avec une réflexion sur les espaces publics, les dessertes et la valorisation du bâti existant.

20 Et encore....

Membre de...

Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites
Commission départementale d'Aménagement commercial de la Drôme
Comité technique des Villages de Caractère
Comité technique du SCOT du Bassin d'Annonay
Comité technique Foncier de la démarche "relations ville-campagne" de VALDAC et CDRA Drôme des collines
Comité foncier départemental d'activités
Comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire en Vivarais Méridional
Jury régional du fleurissement

Participation à...

Ateliers ÉCOquartier de la DREAL
Ateliers de l'observatoire foncier de VALDAC
Formation "l'énergie dans les projets publics" de VALDAC
Information charte paysagère du Pays d'Art et d'Histoire en Vivarais Méridional
Comité de pilotage de la démarche Agenda 21 de la Communauté de communes du Pays Aubenas-Vals

jurys de concours

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Aubenas
Lieu : Aubenas
Objet : Maison pôle de service
Lauréat : Composite SARL architecture, Grenoble

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Rochemaure
Lieu : Rochemaure
Objet : Extension de l'école
Lauréat : Cabinet Ariès architecture, Valence

Maîtrise d'ouvrage : Centre hospitalier d'Aubenas
Lieu : Vals-les-Bains
Objet : Unité centrale de production alimentaire
Lauréat : Cabinet Fabre et Doinel, Aubenas & cabinet Cardete et Huet, Toulouse

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général de l'Ardèche
Lieu : Saint-Cirgue-en-Montagne
Objet : Cité scolaire
Lauréat : Non attribué à ce jour

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Annonay
Lieu : Annonay
Objet : Requalification de la place des Cordeliers
Lauréat : Cabinet JNG agence Sud paysagiste, Lyon

Le réseau

L'union régionale des CAUE Rhône-Alpes

L'union régionale des CAUE qui regroupe les 7 CAUE de Rhône-Alpes, poursuit son objectif de coordination et de diffusion des actions d'envergure régionale, notamment en 2010 par la publication du cahier des jardins Rhône-Alpes N°6.



« JARDINS, ARTS ET ARTISTES »

Ce cahier a pour ambition de faire découvrir quelques formes de relation entre art et jardin dans notre région.

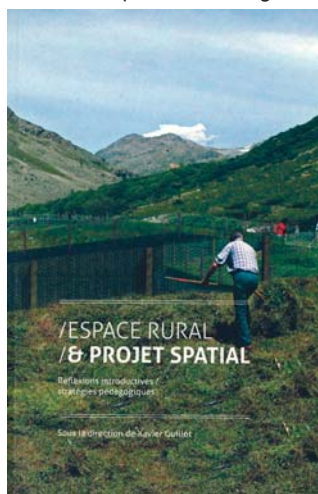
Le CAUE de l'Ardèche a contribué à cette publication, en particulier par la rédaction de deux articles spécifiques. L'un, présente le jardin du Pin à Fabras, qui tient à l'imagination et la ténacité de Martine Diersé. Le second éclaire les lecteurs sur l'action des Nouveaux Commanditaires, initiée par la Fondation de France et qui renouvelle les usages dans le domaine de la commande artistique.

La Fédération Nationale des CAUE

Le CAUE de l'Ardèche adhère à la Fédération et contribue ainsi à la valorisation des expériences départementales et à la mutualisation des compétences et des informations.

École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne

Le CAUE de l'Ardèche a apporté sa contribution dans une publication de l'ENSASE, premier ouvrage d'une série de trois, paru en 2010 aux



"Publications de l'Université de Saint-Étienne", sous la direction de Xavier Guillot et intitulé : "Espace rural /& projet spatial".

"Réflexions sur la gouvernance d'un projet, l'exemple du quartier de la Lichère, Saint-Montan"

Le chapitre développé dans cet ouvrage met en exergue une "dimension du projet urbain et architectural se posant de manière spécifique dans les territoires ruraux : La dimension organisationnelle".

59 articles de presse locale
5 articles de revue spécialisée
87 articles internet

Urbanisme durable en Ardèche Les élus s'informent



Prochaine réunion à Saint-Montan le 30 mars.

Peut-on concilier architecture contemporaine et patrimoine bâti ? L'évolution de nos modes de vie, la nécessité prise en compte des éléments du développement durable, l'apparition de nouveaux matériaux et savoir-faire doivent-elles remettre en cause notre manière d'envisager l'intégration paysagère ? En quoi les documents d'urbanisme et les procédures d'autorisation de permis de construire peuvent-ils contribuer à la qualité architecturale ? Telles étaient certaines des questions au cœur des quatre après-midi d'échanges propo-

sées à Jaujac (26 janvier), Saint-Sauveur-de-Montagut (4 février), Tournon-sur-Rhône (9 février) et Viviers (11 février). La possibilité pour les élus inscrits de se réunir en petits groupes d'une trentaine de personnes a permis des débats riches et nourris au cours desquels la direction départementale des territoires (ex-DDEA), le CAUE de l'Ardèche et le syndicat des architectes du département ont apporté leur expérience.

Organisées conjointement par le CAUE, le PNR des Monts d'Ardèche, le territoire Valence

Drôme Ardèche centre, les pays d'Ardèche verte et d'Ardèche méridionale, ces sessions se sont inscrites dans un cycle de formation sur l'urbanisme durable qui a débuté à la fin de l'année 2008 et qui a déjà réuni plus de 700 élus et personnels de collectivités. La prochaine formation se déroulera le 30 mars à Saint-Montan. Elle portera sur la conduite d'une opération d'aménagement et sera illustrée par la présentation du lotissement de la Lichère (commune de Saint-Montan), les choix de conception et son montage financier.

Journée de visite autour des fleurs



Photo de famille au Champ de Mars pour le groupe en visite.

Mercredi 19 mai dès 9h une centaine de personnes étaient au rendez-vous pour participer à une journée de visite sur le thème des "techniques, plantes et idées pour des massifs sans arrosage", organisée par le Caue (Conseil d'architecture, d'ur-

banisme et de l'environnement de l'Ardèche). Cette rencontre avait pour objet de présenter des plantes originales adaptées à notre territoire et les techniques culturales à mettre en œuvre pour réussir un fleurissement économe. Une oc-

casation pour les participants d'échanger des idées et des savoir-faire.

Au programme de cette journée bien remplie, visite de la pépinière de Rochevieille à Viviers, de l'irriseraie de Larnas et des espaces verts de Bourg-Saint-Andéol. □

ARCHITECTURE ET URBANISME

En 2010, place aux éco-quartiers



Michel Chantre, nouveau président du Caue de l'Ardèche a animé sa première assemblée générale.

PRIVAS

Pour la première fois depuis douze ans, l'assemblée générale du conseil d'architecture et urbanisme et d'environnement (Caue 07) n'a pas été présidée par Jean-Claude Tournayre qui a souhaité ne pas reconduire ce mandat.

Cette rencontre a donc permis aux participants de faire plus ample connaissance avec Michel Chantre, élu président du Caue lors du dernier conseil d'administration.

Maire de Saint-Jean-Roure, président de la communauté de communes des Boutières et ingénieur retraité des travaux publics d'État, Michel Chantre est également conseiller général du canton de Saint-Martin-de-Valamas depuis le printemps et conseiller spécial en charge du développement durable auprès du président du conseil général de l'Ardèche.

Au regard de l'activité du Caue, 2009 a été une année dynamique avec plus d'une centaine de dossiers d'accompagnement auprès des

collectivités et près de 180 conseils aux particuliers. Elle a été ponctuée par une série d'événements, dont le plus symbolique d'entre eux a sans doute été l'emménagement dans l'ancienne usine Luquet. L'organisation des journées du patrimoine sonore de Privas, également à l'automne, ont rencontré un vif succès.

Les activités prévues pour 2010 mettront l'accent sur les éco-quartiers à l'échelle des communes rurales et la poursuite du programme de formation.

Afin d'illustrer son travail, le Caue propose, tout au long de l'été dans ses locaux, des panneaux d'exposition retraçant « une année d'activité », l'occasion de mieux connaître les missions de cette structure dévolue à la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages. □

POUR EN SAVOIR PLUS

Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 17h.
 Tél. 04 75 64 36 04;
 caue-07wanadoo.fr;
 www.archi.fr/caue07

